

**Commune de CHAON (Loir-et-Cher)**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 15 JUIN 2012**

Le quinze juin deux mille douze, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER Mme Pascale CAPELLE Mme Thérèse GAUTIER, MM. Charles de la MESSELIERE,

Absents excusés : Nathalie BESCHON (pouvoir à Pascale CAPELLE) Jean-Marc BERARD (pouvoir à Patrick MORIN)

Convocation le 11 juin 2012.

M. Michel PIVOIS a été nommé secrétaire.

**Ordre du jour**

- Acquisition par la commune de la boulangerie
- Emprunt pour le financement de la boulangerie
- Chemin de la Caillotièrre - pose de deux candélabres
- Maison du braconnage : emploi saisonnier
- Commissions syndicales obligatoires (remplacement de M. Tison)
- Information et questions diverses.

Le Maire propose l'extension suivante à l'ordre du jour, à savoir :

- Achat d'un tracteur agricole
- Labyrinthe pédagogique

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2012**

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2012.

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA BOULANGERIE**

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les héritiers (famille HODEAU) de l'ensemble immobilier situé 1 rue de Vouzon cadastré F n° 67 comprenant un petit appartement, jardin et commerce "boulangerie/épicerie" ont fait savoir qu'ils sont prêts à céder ce bien à la commune.

Devant cet état de fait, la commune a contacté le service des Domaines pour une estimation. S'agissant d'une acquisition inférieure à 75 000 €, il a été décidé en accord avec les héritiers et les membres du conseil municipal que ce bâtiment serait acquis par la commune pour un montant de 48 000 € (frais de notaire à charge de la commune).

Le Conseil municipal a fait le choix de conserver un des derniers commerces du village, afin de pérenniser le service à la population, de se projeter dans l'avenir et trouver ainsi la solution la moins pénalisante pour tous.

Au vu de ces différents éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir l'ensemble immobilier cadastré F section 67 sis 1 route de Vouzon à CHAON (Loir-et-Cher) pour un montant de 48 000.00 € (frais notariaux à charge de la commune).
- **DESIGNE** la SCP Guyot Bancaud (notaires associés) pour la transaction.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire à cet effet notamment pour signer tous documents notariaux liés à cette affaire.

### **EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA BOULANGERIE**

Le Maire rappelle que le conseil municipal vient de décider de l'acquisition de l'ensemble immobilier conclu avec les héritiers HODEAU.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

- **CONSIDERANT** que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et,

- **DECIDE** d'emprunter à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, un prêt de 50 000 € à savoir :

Type d'amortissement : In fine en capital

Taux fixe : 2.4 %

Montant de la 1ère échéance trimestrielle : 300 €

Montant de la dernière échéance : 50 300 €

- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le conseil Municipal confère les délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **CHEMIN DE LA CAILLOTIERE - POSE DE DEUX CANDELABRES**

Le Maire fait part aux membres du conseil du devis présenté par l'entreprise CITEOS concernant la mise en place de deux candélabres – chemin de la Caillotière pour un montant de 5 424.00 € HT

Ce devis comprend :

la création d'une armoire de commande type S20y, fourniture de deux candélabres avec lanterne d'éclairage équipée pour basse tension - enfouissement .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise CITEOS pour un montant de 5 424.00 € HT.

Rappelle que les travaux devront commencer dès que possible, au plus tard septembre 2012.

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

### **MAISON DU BRACONNAGE - emploi saisonnier**

Pour des besoins de services, au sein de la maison du braconnage et plus particulièrement pour la haute saison, le conseil municipal par 8 voix pour et 2 contre (Mme CAPELLE et M. de la MESSELIERE)

- DECIDE de créer un emploi saisonnier à titre exceptionnel (accueil du public et aide à la visite) pour le mois d'août 2012 à raison de 30 heures par semaine - rémunération au smic en vigueur.

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet (recrutement, signature du contrat)

Ampliation sera transmise à M. le Trésorier de Lamotte Beuvron.

\*\*\*\*\*

Le Maire fait état du courrier qu'il a reçu de Monsieur Gérard TISON quant à sa démission au sein du conseil municipal, et qu'il y a lieu de le remplacer dans les délégations syndicales obligatoires.

### **Communauté de Commune Cœur de Sologne**

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Jean-Marc BERARD
- Thierry PFOHL

Délégués suppléants :

- Michel PIVOIS
- Bernard VANNIER
- Pascale CAPELLE

### **Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne**

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Thérèse GAUTIER

### **Syndicat d'Etude et d'Aménagement du Pays de Lamotte**

Délégués titulaires :

- Michel PIVOIS
- Bernard VANNIER

Délégué suppléant :

- Michel VANNIER

## **ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE**

Devant une opportunité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de faire l'acquisition d'un tracteur de type MX 50 C 90CV pour un montant de 24 000 € HT et d'une épaveuse de 4 000 € HT -
- PRECISE que les crédits ont été prévus lors du budget primitif 2012.
- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

## **LABYRINTHE PEDAGOGIQUE**

### **Demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale Leader de Grande Sologne (poursuite du programme)**

Poursuite du programme : aménagement paysager des abords du village, place de la Mairie et du Bourg Neuf (délibération du 08 mars 2012)

Afin de continuer l'embellissement de la commune, et plus particulièrement aux abords de la Maison du Braconnage, la mise en place d'un labyrinthe pédagogique serait une attraction incontournable aux visiteurs et un lieu pour découvrir la flore.

Grâce à un concept ludique, naturel et éducatif, le labyrinthe pédagogique permet de sensibiliser les citoyens en particulier les enfants aux enjeux de la biodiversité. C'est également l'occasion idéale pour expliquer la politique environnementale (différentes actions et origine des nouveaux modes de gestion par exemple menée par les collectivités et ainsi la valoriser). La biodiversité expliquée aux enfants - Les habitants découvrent, observent et font le plein de couleurs.

Une subvention de 55 % de l'ensemble hors taxe, pourrait être apportée dans le cadre de LEADER (dispositif n° 413 du Plan de Développement Rural Hexagonal) via Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARTIN LALANDE.

Aussi, le Maire demande aux Membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de Leader

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition pour cet outil pédagogique pour un montant de 680 € - Pépinière PISSIER.
- MANDATE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de LEADER (dispositif n° 413 du Plan de Développement Rural Hexagonal)

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce dossier
- DIT que le financement sera de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Ensemble de 17 mélanges de fleurs et 34 panneaux	680.00 €	Subvention (55%)	374.00 €
		Autofinancement	360.00 €
Montant	680.00 €	Montant	680.00 €

**Questions et renseignements divers :**

- Croix de la Gaucherie : Le Maire et son Conseil remercient vivement pour leur générosité Madame Denise GUILLOTIN pour un don de 150 €, La Paroisse de Lamotte Beuvron pour un don de 250 €, Monsieur Michel PIVOIS quant à la fourniture et la conception d'ouvrage de la ferronnerie, qui a permis de rénover notre belle croix de la Gaucherie, et ainsi contribuer à conserver notre patrimoine qui nous est cher.

- Dépliant sur les chemins communaux effectuer par le foyer rural - Belle réalisation, dommage qu'il n'y a pas eu assez de concertation. Un dépliant quasiment identique est en court de réalisation par la communauté de Commune Coeur de Sologne.

- Terrain multisports : prévoir des bancs et des poubelles.

- Ecole primaire : prévoir des bancs pour les enfants dans la cour.

- Lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant l'installation du système de vidéoprotection sur la commune, accordant une subvention d'un montant de 8 400 € au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance via l'Acisé (*Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances*). L'installation de ce système verra le jour très prochainement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée : 21 h 58.*

Le Maire,

Patrick MORIN